N° 1318. — 4e Année. CINQ CENTIMES Lundi 30 Mai 1892

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES. . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

LES DEUX "NOTRE-DAME"

Dans quelques jours, deux députés du Nord vont interpeller le gouvernement au sujet de deux choses d'espèces différentes mais qui ont entre elles un caractère de connexité que nous avons déjà fait connaître.

Notre-Dame de l'Usine et *Notre-Dame du Haut-Mont* vont avoir les honneurs d'une très prochaine séance à la Chambre.

Les deux Notre-Dame s'y attendent; aussi grand est le remue-ménage dans le Landerneau catholique.

Nous avons mis le doigt sur la plaie qui ronge le Nord et notre intervention produisant l'effet d'un pavé jeté dans un marc à grenouilles, a provoqué un concert de cris aussi discordants qu'assourdissants.

Notre-Dame-de-l'Usine est celle qui crie le plus et cela s'explique. L'autre... celle du Haut-Mont, à tant d'intérêt à se faire oublier qu'elle voudrait bien voir la polémique prendre une tournure de plus en plus vive sur le terrain voisin, espérant sans doute qu'à la faveur de tout ce bruit, la jésuitière de Mouveaux cessera d'attirer l'attention des républicains.

C'est là une illusion qu'il nous est impossible de laisser à nos révérends pères.

Le Parlement s'occupera d'eux — une fois de plus. — Chassés dix-sept fois de France, ils peuvent, sans trop d'inconvénients, l'être une dix-huitième, alors surtout qu'en le décret les expulsant n'a pas été rapporté.

On nous a demandé à maintes reprises pourquoi nous nous occupions avec tant d'intérêt des pères Jésuites. On nous a même qualifiés de sectaires, ne comprenant point sans doute, que nous poursuivons une œuvre de délivrance sociale, une œuvre de salubrité publique.

Gambetta disait il y a treize ou quatorze ans : Le cléricalisme, voilà l'ennemi !

L'expression n'est exacte de nos jours que si le mot « cléricalisme » s'applique aux congrégations non autorisées.

Car, il ne faut point s'y tromper. Ce que poursuit la société de Jésus, c'est la main mise sur l'Etat, c'est une influence puissante sur les cerveaux des jeunes générations par l'enseignement, c'est en un mot, aujourd'hui comme hier, la domination dans ce qu'elle a de plus absolu.

Que leur importe la République ou une forme de gouvernement quelconque !

Ils ne sont ni royalistes, ni impérialistes, ni républicains. Ils sont *Jésuites*, tout simplement et ils ont emprunté à Machiavel sa cynique formule : « qui veut la fin veut les moyens ».

Notre-Dame-de-l'Usine est un des ateliers où se prépare la chimie jésuitique.

On y enrégimente les dociles, on y fait macérer les âmes, on y abrutit les cerveaux.

Quand les membres adhérents à cette corporation ont subi un stage suffisant, on les expédie à la maison de retraite de Mouveaux où les pères continuent l'œuvre commencée, œuvre qui, grâce aux procédés usités, prend chaque jour de l'extension.

Le but à atteindre est clair.

On veut fabriquer des machines à voter et si jamais les machines arrivaient un jour — et on y compte — à fonctionner d'une façon utile, on se souviendrait bien vite des déclarations du pape précédent, Pie IX, prétendant que le suffrage universel était le mensonge universel et il ajoutait qu'il fallait être atteint de délire pour oser dire que les citoyens ont le droit de manifester leurs opinions.

Nos révérends pères ne l'ont pas oublié, mais malheureusement pour eux, les brillantes pièces papales ont cessé de plaire et le courant populaire ne semble pas ramener les idées dans cette direction.

En attendant, la tactique de la société de Jésus se continue dans notre région; les fabricants roubaisiens qui font partie des associations catholiques se livrent plus que jamais à la propagande des idées qui leur sont bruyamment chères pour les révérends pères de la Haut-Mont.

Un s'abrite derrière la loi pour faire des syndicats qui sont de véritables organisations politiques.

Le mouvement de fanatisme semble s'étendre par suite des manœuvres occultes des intéressés et on fait en ce moment de grands efforts pour enrayer la mesure qui menace de renverser le pot au lait de ces Perrettes en robes noires.

Un de leurs orateurs — le plus distingué à coup sûr de tous les orateurs du Gesù — vient dans quelques jours à Lille avec l'intention d'y prononcer un grand discours.

M. de Mun va chauffer le zèle des ligues; il va de sa parole chaude et entraînante stimuler l'esprit des catholiques hésitants et *prêcher l'adhésion à la République*.

C'est précisément là qu'est le danger.

Paul Bert prophétisait lorsqu'il s'écriait le 5 juillet 1879 à la tribune de la Chambre des Députés : « Le danger est du côté de l'avenir. *Le danger est de voir les jésuites devenir républicains*, c'est de les voir rompre avec la vieille monarchie et se débarrasser de cet lancien régime qui leur servait de marque, de signe aux yeux des populations. »

Paul Bert sentait déjà à treize ans de distance l'évolution fatale qui devait se produire dans les manœuvres de la Compagnie de Jésus.

M. de Mun vient dans le Nord, on devine aisément pourquoi.

Rallié depuis hier à la forme du gouvernement il va demander à ses amis de *Notre-Dame de l'Usine* de le suivre dans cette voie. Comme la consigne vient de Rome et qu'on la connaît à Mouveaux, les patrons des syndicats catholiques sont déjà sûrs d'avance qu'il est préparé et la chose ira toute seule. On est même capable dans les fabriques inféodées aux deux Notre-Dame, d'ajouter aux prières quotidiennes, une prière en faveur de la République.

Toutes ces manifestations ne garantiront point les syndicats politiques de la région, des mesures légales qui les attendent

Et quant aux révérends pères de la Compagnie de Jésus, installés à Notre-Dame du Haut-Mont, ils peuvent également compter sur un brusque et vigoureux rappel à l'observation des lois visant les congrégations non autorisées.

On va nécessairement leur décerner, si on les expulse, les palmes du martyre, ce qui, d'ailleurs, sera grotesque.

Leurs amis pousseront de bruyantes clameurs. Ils crieront qu'on attente à la liberté individuelle des révérends pères.

Dans ce cas, nous citerons à ces derniers, désireux qu'ils y trouvent une consolation, ces paroles de Leibnitz :

« La liberté n'est pas due à ceux qui ne veulent s'en servir que pour enseigner à haïr et à renverser toutes les libertés. »

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 23 m.— Les ministres se sont réunis samedi matin. M. Jules Roche, ministre du commerce, parti le matin pour Tours, n'y assistait pas.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a fait signer un décret nommant pour quatre ans membres du Conseil de l'instruction publique. Ce sont : MM. Bouchand, Bréal, Buisson, Gréard, Liard, Muntz, Du Mesnil, Perrot et Barbier.

En vertu d'un second décret, huit hommes membres de la section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique : MM. Berthelot, Brouardel, Bufnoir, Charpentier et Drumel, doyen de la Faculté de droit de Lille.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 mai 1892

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de *A. Floquet*, président.

Eloges funèbres

LE COLONEL DE PLAZANET

Après le dépôt de divers projets M. Floquet se lève et prononce l'éloge funèbre de M. de Plazanet et de M. Madier de Montjau.

Après avoir rappelé les glorieux états de service du colonel de Plazanet, qui provoquent les applaudissements de la Chambre, le président poursuit : « Ici nous trouvons encore si jeune avec son 7e sou, si vivant dans ses allures, si impétueux dans sa parole et dans son action, toujours prêt à prendre d'assaut la tribune quand il s'agissait d'une des choses auxquelles il tenait tant. La discipline militaire, l'honneur du drapeau, le sort de ses frères d'armes, et trouvant presque toujours le mot qui allait à tous les cœurs, (applaudissements) et tous les cœurs qu'il comprenait sinon dans ces appréciations brillantes, ils le gardait dans notre vie ordinaire par sa franchise courtoise et même par sa brusquerie bienveillante.

C'est ainsi qu'un sentiment commun de deuil s'est noué unit en ce moment la famille, ses amis, aux compagnons de notre brave et regretté collègue, le colonel de Plazanet (Applaudissements prolongés sur tous les bancs).

M. MADIER DE MONTJAU

Le président passe à l'éloge de M. Madier de Montjau.

Je crains, dit-il, que l'émotion de l'ami ne permette pas au président de parler de Madier comme le l'aurait voulu, comme le méritait.

Mais ne suffit-il pas de rappeler que, depuis les temps déjà lointains où il représentait comme la jeune éloquence, au service des républicains traqués et poursuivis devant les tribunaux monarchiques, Madier de Montjau, sur d'une famille vouée à d'autres idées, resta toujours au premier rang de ceux qui préparèrent et défendirent la République. (Applaudissements).

Il parla pour elle à l'Assemblée de 1850, alors que l'esprit de réaction y dominait en maître. Il agit pour elle le jour où la représentation nationale fut dispersée par la force criminelle (Très bien ! très bien !)

Avec quelle énergie il essaya de protéger la loi souveraine pendant les journées de décembre 1851 ?

Tant d'années de proscription courageusement subies le disaient assez haut. (Très bien ! très bien !) Avec quelle éloquence il avait soutenu la République dans la Législative de 1850 ? Nous le savons, nous qui étions alors, depuis, défendre ou glorifier son principe, son homme, son existence menacée dans les assemblées ou, depuis 1870, il fut rappelé par le suffrage universel.

Il dut au souvenir de ces luttes passées l'honneur d'être plus d'une fois désigné par ses amis et même par la majorité républicaine tout entière pour prendre la parole en leur nom.

Sa dé éloquence était si riche et si puissante, toute nourrie de forts souvenirs et débordant de belles pensées. Elle était faite pour la bataille ardente des partis, mais pour la société elle-même, (Applaudissements).

Sans doute elle planait souvent au-dessus des questions qui, elle-même, ne pouvaient, ne devaient passionner les sommités qui soutiennent les assemblées au niveau de leurs grands devoirs et d'autre part dans une nation le bien-être public nécessaire à l'accomplissement de longs desseins (Très bien).

C'est par là qu'aux heures difficiles comme aux époques triomphales, M. Madier de Montjau a eu la large part d'action dans l'établissement définitif de la République que les ancêtres laissèrent aux jeunes générations comme l'instrument nécessaire et pénétrant conquis de tous les progrès politiques et sociaux dont elles seront la charge.

Cet orateur, ce républicain, ce patriote dont la parole et la vie ont été si utiles par tant de choses sacrées, vient de s'endormir au milieu des siens qui l'idolâtraient, dans la tranquillité de sa foi à la justice, à la République française, à la patrie et à la protectrice du peuple. (Très bien !)

Nous exprimons avec respect le travailleur tombé au bord de la tâche sacrée : nous quitterons tous le souvenir de l'honnête homme qui a pourtant servi et pris part par la parole et par l'action qui l'a honoré par une longue vie d'intégrité politique et de probité privée. (Applaudissements répétés à gauche et au centre.)

La Chambre décide qu'une délégation officielle assistera aux obsèques de M. Madier de Montjau.

M. Lockroy. — Je demande que la Chambre décide que les funérailles de M. Madier de Montjau seront faites aux frais de l'Etat. (Délégations à droite).

Voix à droite. — Pourquoi pas M. de Plazanet ? c'est indécent (Bruit).

M. Paul de Cassagnac. — Faites-vous tous enterrer pourvu que nous ayons tout de suite. Allez ?

M. Doumer. — Nous sommes prêts à voter « tout de suite », vos obsèques gratuites. (On rit).

L'urgence est déclarée sur la proposition de résolution de M. Lockroy.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Lockroy demande que les frais soient supportés par le budget de la Chambre (Adopté).

M. de Mahy. — Ce seront toujours les contribuables qui paieront.

La Banque de l'Algérie

La Chambre fixe au 14 juin la discussion des interpellations relatives à la Banque de l'Algérie.

Les pensions militaires et l'usure

M. Gauthier de Clagny demande à M. le ministre des finances quelles mesures il compte prendre pour protéger les anciens ministres contre les agissements d'un ordre inférieur de banquiers et d'agences de prêts sur titres qui pratiquent l'usure sur une grande échelle.

Il connaît quelque cas d'un ancien militaire qui a emprunté, il y a sept ans, 120 francs à un de ces usuriers et qui est actuellement obligé de payer, à titre d'intérêt, 500 francs par an. (Mouvements).

Le gouvernement, en présence de ces scandales, doit intervenir; il a entre les mains, à côté beaux, les cent mille titres des pensionnaires militaires et il va les remettre aux ayants-droit.

M. Gauthier de Clagny demande au gouvernement de les remettre aux pensionnaires eux-mêmes et non pas aux dépositaires qui sont des usuriers. (Très bien.)

M. Rouvier, ministre des finances, répond qu'il ne délivrera les titres qu'aux titulaires eux-mêmes ou aux personnes munies de leur procuration.

Le Trésor ne reconnaît pas les prêts sur titres des pensionnaires. (Très bien ! Très bien !)

LES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER

M. le président. — La parole est à M. Millerand, pour une question à M. le ministre des travaux publics, qui l'accepte, sur un rapport entre les grandes Compagnies de chemins de fer et leurs agents.

M. Millerand rappelle les incidents qui se sont produits tout dernièrement à l'occasion du congrès des chemins de fer. Les ouvriers cheminots, en invoquant les besoins du service, à plusieurs syndicaux, des congrès pour s'y rendre. Ce moyen, il n'était pas sérieux. L'attitude des grandes compagnies a eu qu'un episode de la campagne entreprise contre les syndicats de fonctionnaires qui en font partie, campagne dans laquelle le P.-L.-M. s'est particulièrement distingué

Quel passe de cette attitude injustifiable M. le ministre des travaux publics ?

L'orateur cite divers faits de pression qui auraient été commis.

Le gouvernement et le Parlement républicain ont le devoir de s'occuper des ouvriers, aussi bien que des actionnaires, et d'empêcher les Compagnies d'exercer des pressions sur leur personnel. (Applaudissements à gauche).

Réponse de M. Viette

M. Viette, ministre des travaux publics. — La question a une portée générale. Il y a un conflit entre des chemins de fer, il y a un double personnel : un personnel public, un personnel privé, dont l'un, le personnel public, n'est pas soumis à l'intervention de l'Etat (Très bien ! Très bien !)

Les compagnies, c'ont dit, ont refusé des congés aux employés qui voulaient se rendre au congrès du 3 avril. Les faits ne sont pas contestés.

Les compagnies ont allégué que le propos que la loi sur les syndicats avait été violée en cette interprétation ne trouvait pas fait conforme à la jurisprudence des tribunaux.

En ce qui concerne les inscriptions sur les livrets portant « renvoyés comme grévistes », on peut être sûreur que les ouvriers seront prêts pour donner satisfaction aux réclamants.

Toutefois, les Compagnies déclarent qu'elles n'ont jamais renvoyé d'ouvrires pour faits de grève. Elles disent des délais ; ceux qui ne se présentent pas dans ces délais sont considérés comme démissionnaires.

L'Etat ne peut intervenir dans de telles conditions.

La reconstitution des pouvoirs du contrôle s'impose, et j'y travaille précisément en ce moment. (Très bien ! Très bien !)

Après une réplique de **M. Millerand**, qui maintient que des abus civants existent, l'incident est clos.

Crédit supplémentaire à l'instruction publique

M. Charles Dupuy dépose, au nom de la commission du budget, un projet de loi ouvrant au budget de l'instruction publique un crédit de 260,000 francs pour acquisition d'un immeuble rue de Grenelle.

La Chambre a déclaré déjà l'urgence et la commission du budget s'est prononcée en faveur de l'adoption et réclame la discussion immédiate. (Exclamations à droite).

M. Provost de Launay proteste contre la hâte qu'on apporte à faire voter des projets sans qu'on ait le temps de les examiner sérieusement.

Après une réponse du ministre, qui prétend que l'urgentisme de cet immeuble est d'une urgence, la Chambre vote le projet par 434 voix contre 81.

La Chambre prend en considération la proposition de M. Siegfried, relative aux dépositions ouvrières et reprend la discussion sur les caisses d'épargne.

Les caisses d'épargne

M. Aynard, rapporteur, rappelle que la Chambre avait renvoyé à la commission un amendement de M. Siegfried qui tendait à supprimer le mot « négociables » dans le texte de la commission, qui proposait d'autoriser les placements en obligations négociables des départements, des communes et des Chambres de commerce.

La commission a repoussé cet amendement, la commission vient faire une loi de prudence : elle apporte un acte décisive au crédit communal ; mais elle ne veut pas augmenter les indiscrétibilités de la caisse des dépôts et consignations, en remplaçant dans son portefeuille les titres négociables par des mentions de prêt.

M. Germain dit que l'art. 1er de la loi « voulu résoudre une double question. Garantir les dépôts des caisses d'épargne et assurer leur remboursement en toute circonstance la garantie des dépôts est absolue : mais ce qui concerne le remboursement, on ne peut rien, faire de plus que ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

M. Pelletan dit qu'il n'a pas parfaitement saisi ce que demande la commission. On prétend que l'amendement Siegfried mêle deux questions, la question du crédit communal et la fraudation des caisses d'épargne. C'est une erreur ! Les auteurs de l'amendement ne demandent que la suppression du mot « négociable ». Ce qu'il faut c'est dire que l'épargne française entière à racheter ces emprunts qui sont entre les mains de l'étranger. Et c'est cette question que réserve l'amendement pour la loi à intervenir. (Très-bien !) On impère dans le nouveau texte des mots : « Ces titres acquités par la Banque de France. »

Il faudra donc consulter la banque de France pour savoir ce qu'on devra faire des fonds de caisse d'épargne. Si on introduit le mot « négociable » on se prononce contre la loi Siegfried avant de l'examiner. Le nouveau terme employé par la commission ne serait-il qu'une périphrase ? Il faut le rejeter. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Aynard, rapporteur, déclare que la Commission a consulté les banques diverses, c'est pourquoi elle n'a pas cru devoir adopter l'amendement. Elle a cherché à établir un texte précis.

Si la Chambre le repousse, la Commission reprendra son titre primitif. (Mouvements divers).

M. Rouvier fait remarquer que la Chambre pourra discuter ultérieurement les questions touchant aux caisses d'épargne en réservant précisément la question soulevée par la proposition de M. Siegfried.

M. Siegfried persiste à demander la suppression du mot « négociable ».

L'amendement de M. Siegfried est adopté par 296 voix contre 126.

L'amendement de MM. L. Say et Laroche tendant à fixer à 30 millions la somme qui pourra être employée conformément à l'amendement de M. Siegfried est renvoyé à la commission.

Séance lundi.

La séance est levée à 6 heures.

Les FÊTES DE NANCY

APPEL AUX GYMNASTES

Nancy, 28 mai. — L'Union des sociétés de gymnastique de France vient d'adresser aux sociétés la circulaire suivante :

Nancy, 27 mai.

Chers camarades,

Huit jours nous séparent de la 18e fête fédérale. L'affluence des sociétés étrangères, le concours de sociétés étrangères, la présence du chef de l'Etat lui donneront un retentissant éclat. Ce retentissement est cet éclat dépassait à certains esprits qui, pour jeter sur nous le discrédit, affirment ou insinuent que les fêtes seront l'occasion d'intempérances de langage, de désordres et d'excitations déplacées, de provocations dangereuses.

Dans ces dernières années, nous ne donnerons aucune prise à ces accusations injustes. Voilà deux nuit années que ces fêtes se succèdent : manifestations sérieuses et pacifiques. Elles ont été purement patriotiques, reposant sur un terrain commun tous les citoyens soucieux de l'avenir de notre race, elles contiennent l'éducation physique et les efforts réalisés pour le développement des forces vives de la nation.

Jamais elles ne serviront de prétexte à des déclamations haineuses et d'occasion à des bravades agressives et vaines.

A Nancy, plus que partout ailleurs, vous conserverez, camarades gymnastes, le respect de vous-mêmes, le calme, la modération d'esprit et d'allure, cette sérénité et cette fierté tranquille qui caractérisent nos manifestations annuelles et qui, sur le seuil même de la patrie, auront une signification et une valeur encore plus grandes.

A Nancy, toutes les oreilles seront ouvertes et les regards de l'Europe seront attentifs. Nous nous rappellerons le devoir que notre dignité, le souci profond des grands intérêts de la patrie nous imposent. Nous nous souviendrons que l'exagération, l'exhubérance des paroles ne sont pas le plus sûr indice d'un patriotisme éclairé.

Le président de l'Union des sociétés de gymnastique de France.

Signé : G. BOUGHER.

La garde républicaine à Londres

Londres, 29 mai. — La musique de la garde républicaine, qui joue depuis hier deux fois par jour à l'Exposition d'horticulture, obtient un succès sans précédent. Elle attire une foule énorme qui l'acclamait par des applaudissements enthousiastes. Elle terminera le soir par la *Marseillaise* et le *God save the Queen*, exécuté avec une perfection sérieusement inconnue ici et qui lui valent chaque fois une véritable ovation.

Le roi de Suède à Paris

Paris, 28 mai. — Notre correspondant de Biarritz nous télégraphie une nouvelle inattendue :

Oscar II, roi de Suède et de Norvège, en chemin de l'accueil qu'il a reçu en France, se rendra prochainement à Paris. (!)

C'est la première fois que le roi de Suède viendra à Paris depuis la chute de l'Empire.

LA GUERRE AU DAHOMEY

Paris, 28 mai. — On télégraphie de Kotonou :

Des nouvelles pouvant amener d'importants événements, sont parvenus aux autorités militaires.

Les Amazones indigènes ont appris que plus de 3000 femmes-soldats de l'armée de Béhanzin, ont été réunis d'Allada que dans toute la campagne de cette année agricole. Ces femmes préparent de nombreux sacrifices.

D'autre part on mande de Porto-Novo à Kotonou que tous les soldats dahomiens qui tenaient jusqu'à présent Porto-Novo, capitale du roi Toffa et sur les rives de l'Ouémé se sont repliés sur Garanson. Les contingents qui opèrent ce mouvement peuvent être évalués à 2000 hommes. Le prince Agadja le commandant en titulaire de Kotonou a appris que Béhanzin avait donné à toutes ses forces cantonnées à Akpwey-Calavi l'ordre de se rejoindre. On peut évaluer à dix mille les guerriers dont la concentration vient de s'effectuer.

De l'avis des chefs militaires toutes ces opérations précèdent une action belligérante. Toutefois il est possible que Béhanzin aille rassier sur Porto-Novo.

Paris, 29 mai. — Les dernières nouvelles de Grand Popo ne signalent aucun événement dans cette région. Les Dahomènes semblent avoir pris leurs cantonnements dans les villages qui les ont contraints à leur départ. Cependant une leur présence sert uniquement à empêcher toute communication commerciale ou autre entre notre poste et le pays.

Un garçon de recettes attaqué en plein jour

A PARIS

Paris, 28 mai. — M. Sebron, commissaire

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 59

LA FILLE SANS NOM

DEUXIÈME PARTIE

PAUVRE JEANNE

— Elle sera excellente.

— Je n'en doute pas. Mais qu'est-ce que nous faisons, nous ? Rien que de très innocent. Nous achètons les résultats d'opérations exécutées. C'est simple, correct et j'ose dire légal.

— Je le sais, monsieur Templeton.

— Parlez-moi de ce Rosen... Un Juif ?...

— De Francfort.

— Très forts, ces gens là !... Voyez ce qu'il a amassé ! Quelle activité !... C'est presque du génie... Vous êtes sûr du chiffre ?

— Trois millions de diamants environ.

— C'est incroyable !... on les estime plus largement... Vous aurez votre part... Nous avons dit ?...

— Quarante pour cent.

— C'est trop, c'est trop, mais nous n'avons qu'une parole.

— A la bonne heure !

— Loyauté absolue ! c'est ce qui fait notre force !

On entendit un petit glousement dans le salon.

L'honorable Templeton ouvrait la bouche et donnait des signes non équivoques de satisfaction.

La perspective des trois millions de diamants l'égayait considérablement.

Brécheux fut effrayé de ses longues dents, mais il ne perdit point le respect.

— Vous êtes toujours content de Will ? reprit l'Anglais.

— Parfaitement.

— De bon sujet, God dam ! Il aurait pu se charger de ce Rosen...

— Nous en aurons besoin plus tard... Il ne faut pas le compromettre...

M. Templeton toucha un timbre.

Un porte dérobée s'entrebâilla.

Un employé au cheveux couleur poil de chacal se montra.

— Prévenez Tom Childs, ordonna le maître doucement. Ce soir même !

Le valet s'inclina et sortit.

— Tom Childs est un gentleman distingué mais prodigue, dit Templeton. Toujours à sec... les entreprises les plus hasardeuses ne lui réussissent pas pourvu qu'il y ait au bout un billet de cinq cents livres. Ce sont des frais à défaiquer du bénéfice. Fort comme un éléphant et doux comme un agneau. Vous en serez content. Ce Rosen est grand ?

— Taille ordinaire.

— Robuste?

— Médiocrement.

— Les actes portant qu'il vit seul?

— Vieux garçon.

— Avare ?

— Comme un rat.

— C'est le moyen d'être riche. Quand tout il vous expédier le gentleman ?

— Le vingt-quatre au soir.

— L'*Albatros* le conduira au Havre et le ramènera avec son butin. On peut lui confier ce qu'on veut. Il n'y a pas d'être plus sûrque lui. Tous nos employés lui ressemblent. Probité scrupuleuse, c'est la devise de la maison.

— C'est admirable, déclare Brécheux.

— Confiance réciproque, voilà notre force.

— Vous ne redoutez pas quelque surprise, demande le petit homme, une trahison?

Templeton haussa les épaules.

— Nullement.

— Si par hasard un de vos... employés... était arrêté en France?...

— Où serait le mal ?

— Condamné?

— Après?

— Jeté au bagne?

— Ils peuvent compter sur nous et le savent. On les tirerait d'embarras. La vraie puissance du monde, la voilà.

Templeton montra d'un geste noble un gros carnet qui portait ce mot : Chèques !

Et avec un sourire plein de la sérénité du juste, il déclara :

— C'est la clef des consciences et celle des prisons... la clef d'or. Nous l'avons !

— Amen ! murmura Brécheux renversé par le fiegme de ce vénérable coquin.

— Voyez-vous, mon bon, reprit l'ancien soif ctor, la vie est une mer comme une autre. Il faut savoir naviguer. Tout est là... Et l'autre affaire?

— Le mariage ?

— Où en sommes-nous ?

Pierre Brécheux eut un petit rire silencieux et méchant, un rire de gnome qui va jeter un sort.

— Ça marche, dit-il, ça marche, digne maître ! Juan est un garçon superbe, un de ces beaux mignons dont les demoiselles raffolent... Il a une langue qui rendrait des points à celles des jeunes premiers de Drury Lane ou de Covent Garden. Il n'y en a pas comme lui pour roucouler la romance à madame !

— La jeune fille en est éprise ?

— A fond... les fourteraux ont échangé des serments... C'est une idylle, révérend monsieur Templeton, une idylle touchante...

— Grosse fortune ?...

— On évalue les espérances à huit ou dix millions...

— Et le présent ? demanda Templeton avec sa gravité douce.

— Le présent, c'est-à-dire la dot?... Un million au moins... deux sans doute...

— En espèces ?

— C'est présumable ou titres faciles à négocier.

— Quand serez-vous fixé ?

— Très prochainement.

— Bien. Le consulter n'a pas de soupçon ?

— Aucun. D'où lui viendrait-il ? Juan Rodriguez a la tournure d'un prince et passe pour un fils de famille quatre ou cinq fois millionnaire.

— Grâce à nous, observa finement Templeton. Le mariage fait, quel parti compte-t-il prendre ? Se ranger, vivre en bourgeois ?

— Pierre Brécheux lui en gesta d'accortitude.

— Dans tous les cas, dit-il, il vous verrait la moitié de la dot selon nos conventions. Mais il n'aime pas la nature.

— Elles donc quelques défauts ?

— Je n'en connais pas. Charmante au contraire, mais vous savez...

Le solliciteur eut un nouvel accès de gaieté.

— Oui, fit-il. L'Amour est un petit Dieu capricieux qui se plaît à faire des sottises.

Et reprenant sa gravité de clergyman au prêche :

— Nous avons confiance en vous, cher monsieur Brécheux, dit-il, parce que vous êtes encore de matin en parlant de vous : — Ce diable de Normand... Vous êtes Normand, Brécheux ?

— Je m'en fais gloire, révérend monsieur.

— Burlette me disait donc : — Ce diable de Normand a des idées qui valent de l'or. — Je suis de son avis... Et, tout à fait non avis, ouais, en vérité ! Vous êtes un homme précieux. Si votre jeune jeune disciple se retire, après fortune faite, vous aurez toujours votre place dans la maison, avec un intérêt convenable.

— Je vous suis obligé.

— Nous avons été contents de l'affaire Rodriguez. Bon produit ! Mais pourquoi diable avez-vous risqué, vous autres, ce qui vous revenant dans ce damnable tripot de la Bourse. J'abhorre vide... faiste capitale !...

— Je voulais m'enrichir.

— Mauvais, le jeu ! Faites des affaires sûrieuses. Le champ est vaste.

L'ancien maître d'école mit à profit les bonnes dispositions de son patron.

— J'aurais une petite requête à vous adresser, monsieur Templeton, en ce moment.

Le visage de Templeton se couvrit d'un nuage. Il tenait à son argent comme un crabe à la proie qui il déchiquète.

— Mais la pédagogie aidant, il répondit du même ton gracieux :

— A votre service. De quoi s'agit-il ?

— Mon pupille mène la vie à grandes guides... Il a besoin de paraître... Vous comprenez...

— Vous seriez à court, déjà ?

— Pas encore...

— Combien vous faudrait?

— Douze à quinze cents livres suffiront.

— Peste !

Templeton fut le Normand de son sol froid comme une peau de serpent.

— Nous avons déjà mis beaucoup d'argent dans l'affaire, cher monsieur, observe-t-il.

Il se pencha sur un coin de son bureau.

Il y avait une plaque de téléphone.

— Passez-moi le compte B. B. P., ordonna-t-il.

Ces insulaires sont terriblement ingénieux.

On entendit un petit bruit lent et sourd, comme celui de la chaîne à grelots d'un moulin. Il y eut un arrêt dans une case de bureau de Templeton et un dossier en bonne forme se posa devant lui.

— Merci.

Il assujettit sur son nez un binocle à verres fumés qui devait servir à masquer son regard qui qui y l'éclairer.

Il compulsa ces papiers et dit :

— Nous en sommes à dix-sept cent cinquante livres... soit quarante-trois mille sept cent en monnaie France, maître Brécheux.

— Je le sais.

— Sans compter les immeubles.

L'hôtel de Paris et la maison de campagne valent ce qu'ils ont coûté.

— C'est vrai, mais nous n'avons encore que des promesses... Or, c'est creux, les promesses.

— Je le sais.

— Il faut donc aboutir.

— On aboutira.

— Sans délai ?

— Sans délai, affirma Brécheux.

— L'affaire R est en mûre !

— Elle sera liquidée au jour dit... le vingt-cinq courant.

Le révérend Templeton consulta un calendrier.

— Le vingt-cinq est un samedi, dit-il.

— Un samedi, en effet.

— C'est bien près du dimanche... Le dimanche est le jour du repos, maître Brécheux.

— Tout sera terminé le samedi.

— A la bonne heure !... Votre bénéfice sera rigoureusement, déclara Templeton. Dès qu'estimation des valeurs sera faite, nous tiendrons l'argent à votre disposition, moins les avances... Mais comme il faut que vous marchiez à pleines voiles, nous allons vous compter cinq cents livres... C'est assez ?

— Je m'en contenterai... provisoirement.

— Très bien.

Templeton se remit à son téléphone.

— Passez-moi cinq cents livres en billets de France.

La petite machine joua de nouveau.

Les deux mille cinq cents francs se déposèrent d'eux mêmes sur le bureau du patron.

— Voilà vous un reçu ? demanda Brécheux.

— Pi donc ! entre honnêtes gens !

Templeton parlait sérieusement, on peut le croire.

Un reste il en sera passé à Brécheux, dit-il.

Pierre Brécheux se leva.

La conférence touchait à sa fin.

— Nous pouvons compter sur vous, honorable maître ? demandait-il.

— Pour le mariage ?

— Pour le mariage.

— Vous pouvez tourner et Templeton n'est qu'une parole. Nous dînons tout bonnement du Louvre ou d'ailleurs de dire qu'on nous est jamais vu y manquer.

— Le convenable est fait.

— Je vous ai dit... Les bons tous la Banque nous seront expédiés ?

— En bonne forme.

— Merci.

— Dites à votre élève qu'il se range. Il a une belle occasion d'entrer dans une bonne famille...

— Un verre. Au revoir, monsieur Templeton.

— Au revoir... Votre Exposition va bien ?

— Les étrangers arrivent en masse. Pas compte sur un succès manqué.

— Tant mieux, tant mieux.

Le vieux d'être de quitter se frotta les mains.

— Le vieux... impatient... ne pouvait... autre chose... dit-il. Encore quelques... mois ! Vous repartez ?

— A l'instant.

— Par Calais ?

— Par Calais, dansieur Templeton.

(A suivre) CHARLES MÉROUVEL